

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.01.01 Convocation du 16.01.01

Compte rendu affiché 29 Janvier 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : PERSONNEL : **Présents :** MM. LAFFLY, MIGNOT Mmes GUERIN, BOUHEY,
Modification Tableau Effectifs MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, VEYRIER, GASTREIN, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET.
Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. PIANA par M. CHATUT -
M. DUCRET par M. GONDELAUD.

Absents excusés : MM. MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Mme l'adjointe déléguée au personnel explique que la mise à la retraite, pour invalidité, d'un agent titulaire du grade d'agent technique impose de procéder à son remplacement.

Elle propose donc la création d'un *poste d'agent d'entretien* sur lequel sera installé un agent ayant effectué le remplacement du personnel, aujourd'hui radié des cadres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la déclaration de vacance de poste,
- Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent à affecter aux Services Techniques compte tenu de la mise à la retraite, pour invalidité, d'un agent technique,
- Décide de la création au 01.02.2001 d'un poste d'agent d'entretien au sein de la collectivité, échelon II I.B. 245 à 343,
- Dit que la dépense est prévue au budget communal, imputation 64111 fonction 020,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Janvier 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 5 Février 2001
- de la publication le 6 Février 2001
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 5 Février 2001